FOREIGN SERVICE OF THE UNITED STATES OF AMERICA

117

SECURITY: UNCLASSIFIED PRIORITY: AIR POUCH

25 For Dept. use only.

TO: Department of State Enclosure: 1 clipping

RECD Sept. 13

FROM: BRUSSELS 212, SEPTEMBER 1, 1950 755.00/9-150

EUR INDEX

REF: 240 XR 850.33 740.00

ACTION EUR

INFO FR DCR UNA OLI IE E USUN COM ECA ce

SUBJECT: AN ARTICLE BY VICTOR LAROCK IN LE PEUPLE DISCUSSING THE STRASBOURG MEETING OF THE CONSULTATIVE ASSEMBLY

755.00/9-150

In an article entitled "First Balance Sheet" in socialist LE PEUPLE for August 30 Victor Larock, Socialist Deputy and editor of LE PEUPLE, sums up the accomplishments of the present meeting at Strasbourg of the Council of Europe, remarking that, although important social problems were discussed, public attention centered mainly on two issues: the Schuman Plan and Churchill's proposal for a European Army.

Pointing out that the Assembly's role is simply to address recommendations to the Council of Ministers, Larock states that if one compares the motions voted a year ago to the small number of governmental measures which resulted, the result is disappointing. Asking if the situation would be different if the Assembly possessed the increased powers certain people want for it, Larock remarks that, without a general renunciation of the principle of sovereignty, however, decisions made at Strasbourg would still have to be submitted to national Parliaments for ratification; and such decisions could receive the majority of votes only after having been long discussed. But the Assembly, according to its statutes, cannot meet for longer than a month.

It is useless to add, Larock comments, that the statutes have not been less criticized than the Ministers. They have even been somewhat modified by mutual consent. They allow for only one session each year: but the Assembly will meet again in November or December. They exclude from the Assembly's province questions of national defense: but the first question put to a vote was Churchill's motion for a unified European army. It is this motion which seems most to have struck public opinion, and, Larock adds, perhaps wrongly, for other recommendations hardly less important have been more thoroughly deliberated. The extending of social security to all countries, proposals relative to full employment, to housing, to transport, to coordination of cultural relations, the project for a convention on protection of the rights of man, all form an appreciable group of recommendations, and the resolution to put on the agenda of the different Parliaments the main problems which have received a solution in principle in Strasbourg is perhaps a decisive step on the road toward real unification.

Nevertheless, as shown by press comment, public attention has been devoted mainly to two points: The Churchill proposal and the Schuman Plan.

RMKnatchbull:rwk

FILED SEP 20 1950

DEPARTMENT OF STATE A/CDC/MR

REVIEWED BY J.L. Smith DATE NOV 19 1982

RDS☐or XDS☐EXT. DATL

TS AUTH. DEPARTMENT OF STATE

END OF EXISTING MARKING

DECLASSIFIED☐ RELEASABLE☐

RELEASE DENIED☐

PA or FOI EXEMPTIONS

ACTION COPY — DEPARTMENT OF STATE

The action office must return the permanent record copy to RECORDS with an endorsement of action taken.

The Schuman Plan is, of course, of capital interest from the point of view of European unity, and it has been warmly welcomed by those who see salvation for Europe only in an international organization which supplants national interests. Larock wonders if this steel-coal union might not bring into existence other similar unions in all key sectors: food industries, transport, electrical energy, etc. Larock points out that the difference of opinion in the Assembly regarding the Schuman Plan centered on the principle of supra-national authority, and also that a more general recommendation was voted which tends to enlarge the objectives of the Schuman Plan and to give the Assembly the right to concern itself with its realization.

Turning to Churchill's proposal, Larock points out that the European army proposal would be applicable as soon as it had been ratified by the five signatory nations of the Brussels Pact. Control would be exercised, following periodical reports, by both the Council of Ministers and the Assembly of Europe. This project aims at replacing "the military stipulations of the Brussels Pact". Larock remarks that it is not likely that the proposal will be adopted as it stands by the Assembly on the last day of the present session; everything will depend on how much each delegate believes in the imminence of war in Europe. Mr. Churchill, personally convinced that the danger is great, will not be there to defend his idea, and the British Labor delegates do not seem to share his conviction.

Larock comments that this does not prevent the Labor government from devoting a greater part of its national income to defense than any other member state of the Council of Europe - or from having ordered the British Navy and Air Force into action less than 48 hours after the aggression in Korea. Larock points out that Hugh Dalton recalled that Britain had engaged itself to send its Army and Air Force to the Continent in case of war and that Dalton did not contest the fact that, according to the expression of a political friend of Churchill's, "The Brussels Pact and the Atlantic Pact have resulted in little more than the creation of committees".

For the Ambassador

Robert McClintock

ROBERT MCCLINTOCK
First Secretary of Embassy

cc: AmEmbassy Paris
London
The Hague
Rome
HICOG Frankfurt
AmConsul Strasbourg

Premier bilan

Strasbourg, samedi 28 août.

Les plus ardents champions de l'unité européenne ne sont pas nécessairement les délégués les plus assidus à l'Assemblée de l'Europe. Les débats ne sont pas encore terminés — ils le seront, sans doute lundi —, les votes de conclusion se succèdent à une cadence accélérée, et cependant, depuis huit jours, un bon tiers des titulaires ont cédé la place à leurs suppléants. Il est vrai, comme nous le disait un délégué noir de la France d'outre-mer, qu'il fait si chaud à Strasbourg !

La session avait commencé par une impressionnante levée de boucliers contre le Comité des Ministres. Chacun sait que l'Assemblée n'est pas un véritable Parlement, qu'elle n'a pas droit de décision, que son rôle est simplement d'adresser au Comité des Ministres des « recommandations », qu'ils acceptent s'ils sont unanimes. S'ils ne le sont pas, ils les rejettent ou les tiennent en suspens.

Ayant fait le compte des recommandations admises, les députés ont jugé la part trop maigre. Le fait est que si l'on met en parallèle les motions votées il y a un an et le petit nombre de mesures gouvernementales qui en sont issues, le bilan est décevant.

En irait-il autrement si l'Assemblée détenait les pouvoirs étendus que certains réclament pour elle ? A moins d'une renonciation générale au principe de souveraineté, les décisions prises à Strasbourg n'en devraient pas moins être soumises à la ratification des Parlements nationaux. Elles n'auraient de chances de recueillir partout la majorité des voix qu'à la condition d'avoir été longuement discutées. Or l'Assemblée ne peut, d'après ses statuts, siéger pendant plus d'un mois.

Inutile d'ajouter que les statuts n'ont pas été moins critiqués que les ministres. Ils ont même été, de commun accord, quelque peu entamés. Ils ne prévoient qu'une seule session par an : l'Assemblée se réunira de nouveau en novembre ou en décembre. Ils excluent de sa compétence les questions de défense nationale : la première question mise aux voix a été la motion Churchill d'une armée européenne unifiée. C'est même celle qui semble avoir frappé le plus vivement l'opinion publique.

A tort peut-être ; car d'autres sujets de recommandations, d'une portée à peine moins vaste, ont donné lieu à des délibérations plus approfondies. L'extension de la sécurité sociale à tous les pays, les propositions relatives au plein emploi, au logement, aux transports, à la coordination des relations culturelles, le projet de convention sur la protection des droits de l'homme constituent un ensemble appréciable, et la résolution de porter par priorité à l'ordre du jour des différents Parlements les principaux problèmes qui ont reçu ici une solution de principe marque peut-être une étape décisive dans la voie d'une réelle unification.

Néanmoins, les commentaires de presse le montrent, l'attention du public s'est surtout portée sur deux points : le projet ou à laisser ? La question a été posée. Elle est restée sans réponse.

Le clivage des points de vue s'est fait sur cette ligne. Les débats de Strasbourg ont cependant atténué les oppositions. Une recommandation, émanant des conservateurs britanniques, invite le gouvernement français à renouveler ses démarches, en assouplissant quelque peu l'entente qu'il propose. Une recommandation plus générale tend à élargir les objectifs du plan et à conférer à l'Assemblée un droit de regard sur sa mise en œuvre.

Ces motions ont été votées par 73 voix et 32 abstentions. La majorité eût sans doute été plus forte, si M. Paul Reynaud n'avait cru devoir représenter le plan comme une sorte de « grand dessein » du libéralisme économique.

* * *

Il existe, écrivait le *Monde*, un précédent au projet Churchill : c'est la Grande Armée napoléonienne. Les *supporters* attitrés du projet — M. Sandys, gendre de M. Churchill et d'autres — ne sont pas remontés si haut. L'exemple qu'ils invoquent est celui des forces alliées placées pendant la dernière guerre sous le commandement du général Eisenhower. Ils ont ajouté les précisions que voici.

L'armée européenne dont il s'agit doit être comprise comme « une force équilibrée d'opérations terrestres, comportant tous les éléments habituels d'un important corps expéditionnaire ». Sa mission serait de défendre l'ensemble des territoires européens des Etats participants. Tous les effectifs de ces Etats n'y seraient pas nécessairement inclus.

Le commandement suprême serait confié à un Etat-Major européen, contrôlé par un Ministre de la Défense, responsable devant le Conseil de l'Europe. Une convention internationale réglerait l'importance des contingents à fournir et le montant des crédits. Le Ministre fixerait les contributions en équipement et en matériel. Son contrôle serait d'organiser et de coordonner. Il s'appuierait sur un certain nombre de comités internationaux composés de délégués ministériels. Il serait nommé par les ministres de la Défense nationale, en charge au moment de l'entrée en vigueur de la convention.

Celle-ci serait d'application dès qu'elle serait ratifiée par les cinq Etats du pacte de Bruxelles. Le contrôle serait exercé, sur des rapports périodiques, à la fois par le Comité des Ministres et par l'Assemblée de l'Europe.

* * *

Tel est, dans ses grandes lignes, le projet qui a été présenté à Strasbourg le 15 août. Il vise, selon son auteur, à « remplacer les stipulations militaires du pacte de Bruxelles ».

Il est peu probable qu'il soit adopté tel quel par l'Assemblée, le dernier jour de sa présente session. Tout dépendra de la croyance plus ou moins vive de chaque délégué à l'imminence du danger de guerre en Europe. M. Churchill, intimement convaincu que ce danger est grand, ne

tonce les questions de défense nationale : la première question mise aux voix a été la motion Churchill d'une armée européenne unifiée. C'est même celle qui semble avoir frappé le plus vivement l'opinion publique.

A tort peut-être; car d'autres sujets de recommandations, d'une portée à peine moins vaste, ont donné lieu à des délibérations plus approfondies. L'extension de la sécurité sociale à tous les pays, les propositions relatives au plein emploi, au logement, aux transports, à la coordination des relations culturelles, le projet de convention sur la protection des droits de l'homme constituent un ensemble appréciable, et la résolution de porter par priorité à l'ordre du jour des différents Parlements les principaux problèmes qui ont reçu ici une solution de principe marque peut-être une étape décisive dans la voie d'une réelle unification.

Néanmoins, les commentaires de presse le montrent, l'attention du public s'est surtout portée sur deux points : le projet Churchill et le plan Schuman.

* * *

M. Schuman était venu, le 10 août, exposer lui-même les objectifs de cette « mise en commun de la production du charbon et de l'acier » qui, dans son esprit, doit associer non seulement la France et l'Allemagne, mais tous les pays de l'Europe occidentale.

L'idée essentielle est celle d'un contrôle à établir sur l'ensemble des entreprises charbonnières et sidérurgiques, par le moyen d'une haute Autorité et afin de créer « très rapidement » un marché unique, sans restriction quantitative. L'Autorité serait instituée par un traité — actuellement en voie d'élaboration. Le but est « de produire et de vendre le plus possible de charbon et d'acier aux prix les plus bas ».

Cette initiative répond à un vœu exprimé l'an dernier par la commission économique de l'Assemblée. Elle est évidemment d'un intérêt capital du point de vue de l'unité européenne. Elle ne tend à rien de moins qu'à instaurer un Département européen du charbon et de l'acier, c'est-à-dire une forme nouvelle, supra-nationale, de souveraineté. Elle implique, en matière de production, d'emploi de la main-d'œuvre, de salaires et de prix, de tarifs, de transport et de douane, une série d'innovations réglementaires qui appellent de profondes réformes de structure.

Le plan Schuman a été chaleureusement accueilli par la plupart de ceux qui ne voient de salut pour l'Europe que dans une organisation unitaire, supplantant les intérêts nationaux. Le pool charbon-acier n'en fera-t-il pas surgir d'autres dans tous les secteurs-clés : industries alimentaires, transports, énergie électrique, etc. ?

Les Anglais — tant conservateurs que travaillistes — ont été attentifs surtout à l'ampleur des réformes à prévoir : c'est un domaine où ils ont une certaine expérience. Peu sensibles de surcroît aux attraits de l'unité, voulue pour elle-même, ils ont formulé des réserves. L'Europe occidentale produit par an 24 millions de tonnes d'acier; la Grande-Bretagne, 16 millions : c'est une considération qui compte. Le principe de l'Autorité supra-nationale est-il à prendre

rait sur un certain nombre de comités internationaux, composés de délégués ministériels. Il serait nommé par les ministres de la Défense nationale, en charge au moment de l'entrée en vigueur de la convention.

Celle-ci serait d'application dès qu'elle serait ratifiée par les cinq Etats du pacte de Bruxelles. Le contrôle serait exercé, sur des rapports périodiques, à la fois par le Comité des Ministres et par l'Assemblée de l'Europe.

* * *

Tel est, dans ses grandes lignes, le projet qui a été présenté à Strasbourg le 15 août. Il vise, selon son auteur, à « remplacer les stipulations militaires du pacte de Bruxelles ».

Il est peu probable qu'il soit adopté tel quel par l'Assemblée, le dernier jour de sa présente session. Tout dépendra de la croyance plus ou moins vive de chaque délégué à l'imminence du danger de guerre en Europe. M. Churchill, intimement convaincu que ce danger est grand, ne sera pas là pour défendre son idée. Les délégués du Labour ne semblent point partager sa conviction. Cela n'empêche pas le gouvernement travailliste de la Grande-Bretagne de consacrer à la défense une part du revenu national plus considérable que celle d'aucun autre Etat membre du Conseil de l'Europe — et l'avoir donné l'ordre à la marine et à l'aviation britanniques d'entrer en action moins de 48 heures après l'agression de Corée. Hugh Dalton a rappelé, d'autre part, que son pays s'est engagé à envoyer, en cas de guerre, ses forces armées et son aviation sur le continent. Et il n'a pas contesté que, selon l'expression d'un ami politique de M. Churchill, « le pacte de Bruxelles et le pacte Atlantique n'ont guère abouti jusqu'ici qu'à la création de comités »...

Victor LAROCK.